

REFERENCE: CLCS.32.2009.LOS (Notification plateau continental)

Le 7 mai 2009

**Convention des Nations Unies sur le droit de la mer  
conclue à Montego Bay (Jamaïque) le 10 décembre 1982**

Réception du document présenté à la Commission des limites  
du plateau continental par les États fédérés de Micronésie,  
la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies a l'honneur de communiquer ce qui suit :

Le 5 mai 2009, en application du paragraphe 8 de l'article 76 de la Convention, les États fédérés de Micronésie, la Papouasie-Nouvelle-Guinée et les Îles Salomon ont présenté conjointement à la Commission des limites du plateau continental des informations sur les limites du plateau continental qui s'étend au-delà de 200 milles marins des lignes de base à partir desquelles est mesurée la largeur de leur mer territoriale, à savoir le plateau d'Ontong Java.

On notera que la Convention est entrée en vigueur dans les États fédérés de Micronésie le 16 novembre 1994, en Papouasie-Nouvelle-Guinée le 13 février 1997 et dans les Îles Salomon le 23 juillet 1997.

Conformément au Règlement intérieur de la Commission (CLCS/40/Rev.1), la présente communication est distribuée à tous les États Membres de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'aux États parties à la Convention, afin de faire connaître le résumé du document commun et les cartes et données géodésiques qui y figurent. Ledit résumé peut être consulté sur le site Web de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer du Bureau des affaires juridiques, à l'adresse [www.un.org/Depts/los](http://www.un.org/Depts/los).

L'examen du document commun des trois États côtiers sera inscrit à l'ordre du jour provisoire de la vingt-quatrième session de la Commission, qui doit se tenir à New York du 10 août au 11 septembre 2009.

Après avoir examiné le document commun, la Commission fera des recommandations, conformément à l'article 76 de la Convention.

G.G.-W.